



ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION **N° AR 300925-268 DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**

Le Maire de la Commune de SAINT QUENTIN LA POTERIE :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 ;

VU le Code de la route, article R.37-1 ;

VU le Code pénal, et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de la société VIALAT SA du 29 septembre 2025

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation de tous les véhicules en raison d'un déménagement au 4, rue du Docteur BLANCHARD ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite rue du Docteur BLANCHARD afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement

LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 DE 8H A 17H

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation et barrières seront posés par l'entreprise et le demandeur.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Le Maire,
Yvon BONZI

Ampliation au SICTOMU et Pompiers
Certifié exécutoire suite à publication le 3 OCT. 2025

